



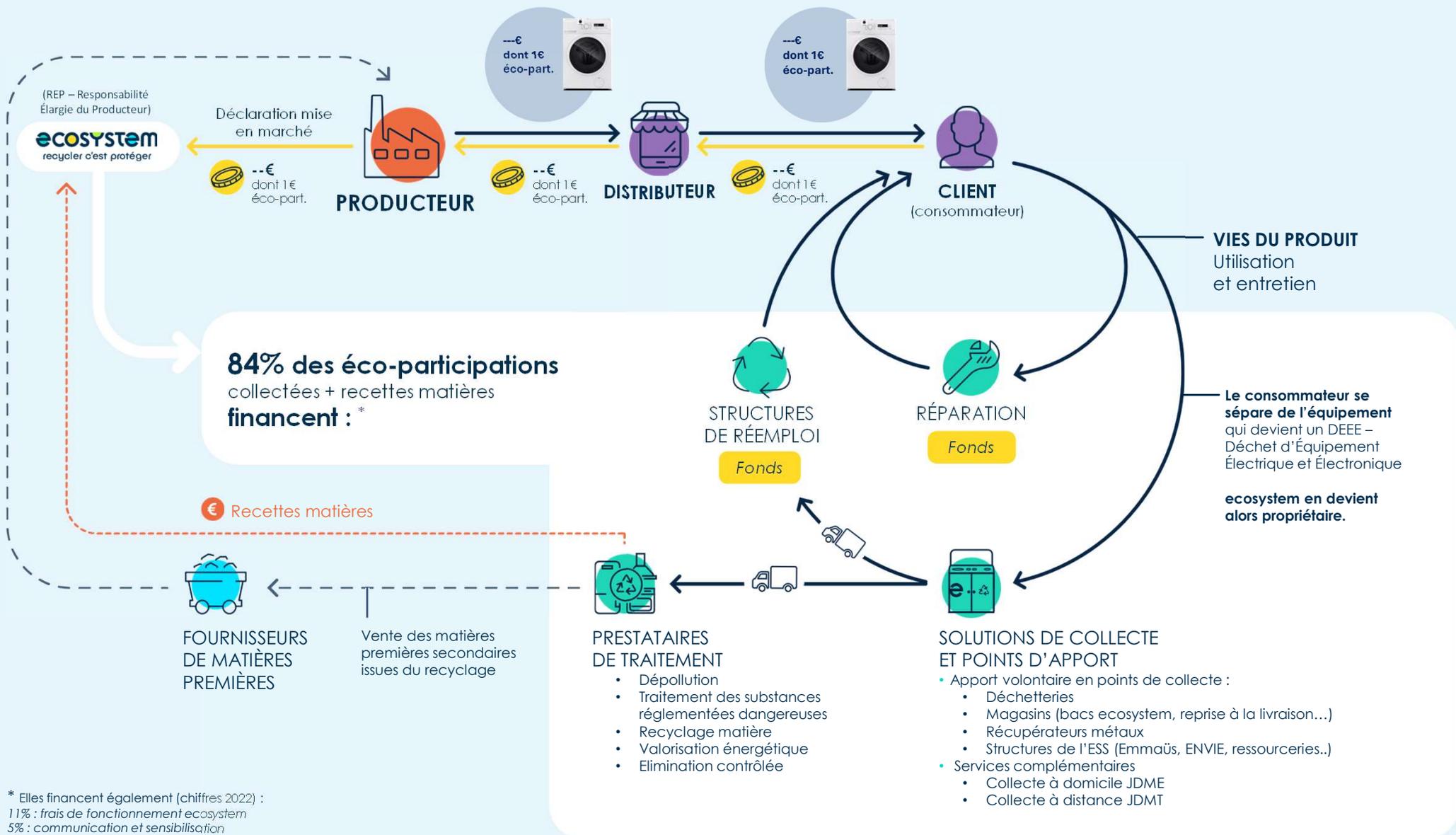
Atelier Webinaire

1^{er} octobre 2024

Focus

- Evolution de l'éco-participation
- Fonds Réemploi et Réparation
- Risque incendie sur les points de collecte

L'éco-participation



➔ Parcours de l'équipement

➔ Répercussion de l'éco-participation à l'identique

☐ Activités financées par l'éco-participation et pilotées par ecosystem

---➔ Parcours des matières premières secondaires

---➔ Recettes matières : ecosystem cède la propriété des matières premières secondaires aux prestataires de traitement

Modulation des éco-participations

CRITÈRES EN VIGUEUR A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025

Six critères pour les EEE Ménagers

1

Séparabilité
de la batterie

2

Gaz HFC
R134a, R407c,
R410a, R404a, R507

3

Présence de RFB
dans les plastiques

4

Usage
unique

5

Indice de
réparabilité
élevé

6

Incorporation
de plastiques
recyclés

Pénalité



et/ou

Prime

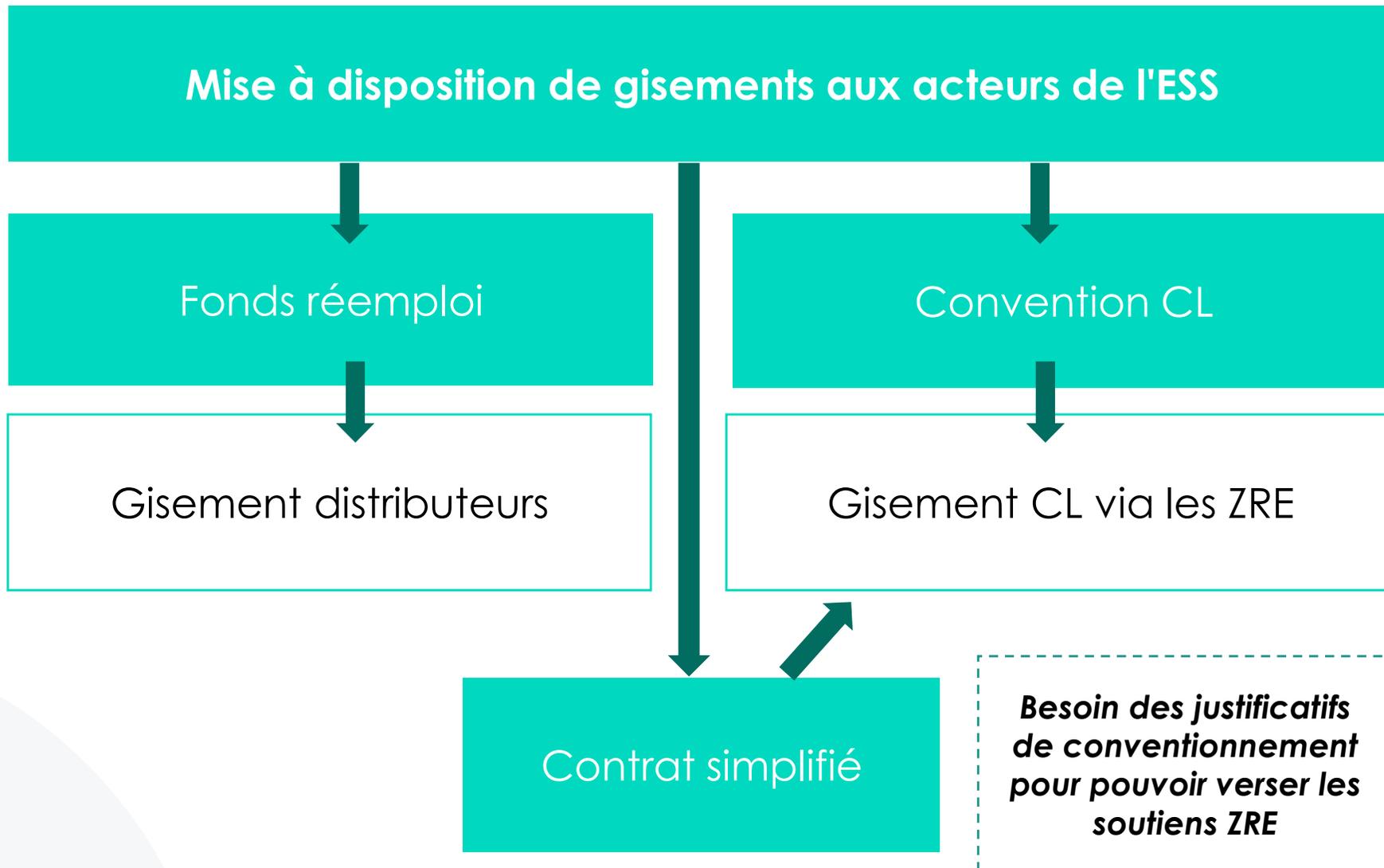


*Tous les critères ne sont pas applicables à l'ensemble des EEE ménagers.
3 critères maximum pour chaque catégorie de produits.*



Réemploi

Actions menées par Ecosystem



Le réemploi avec ecosystem

Etat des lieux à fin août 2024



313 structures référencées sur tout le territoire

*dont 67 nouvelles structures
3 dans les DROM-COM*



680 000 appareils mis à disposition soit 34 000 tonnes en 2023

*vs 560 000 appareils mis à disposition
soit 28 000 tonnes en 2022 **+21%**
A fin août 2024 24 000 tonnes*

169 500 GEM réemployés en 2023

*vs 147 200 GEM en 2022 **+15%**
A fin août 2024, 113 000 GEM*



65 600 Ecrans TV réemployés en 2023

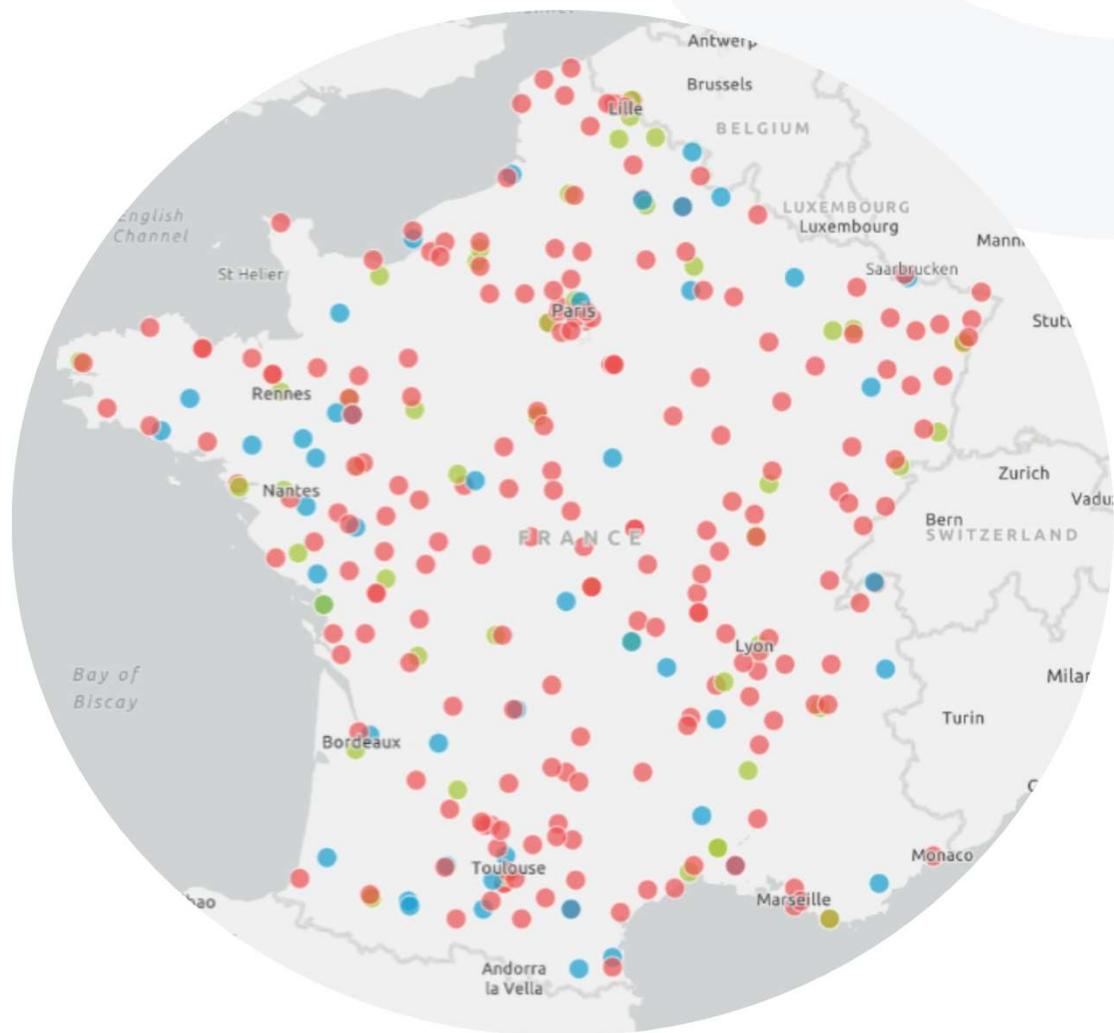
*vs 24 500 TV en 2022 **+168%**
A fin août 2024, 57 000 écrans*

737 900 PEM réemployés en 2023

*vs 327 100 PEM en 2022 **+126%**
A fin août 2024, 557 450 PEM*



12,4 M€ versés aux ESS en 2023



Type

● Emmaüs

● Nouveaux acteurs

● Envie

Chiffres clés du Fonds réparation EEE

Depuis le 15/12/2022 à septembre 2024

1 094 entreprises labellisées



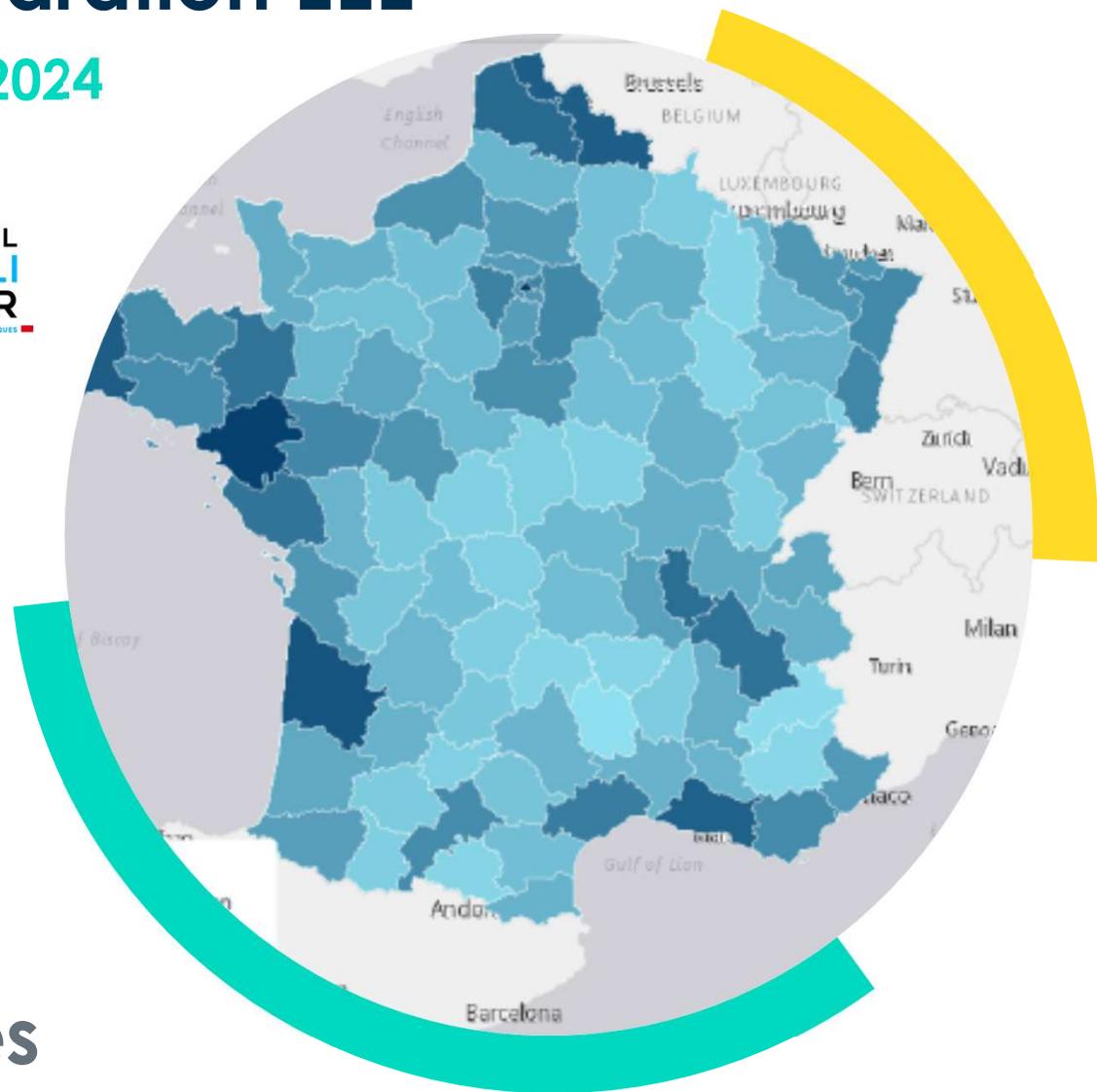
5 923 points de réparations

2 entreprises labellisées sur 3 sont des artisans de 1 à 2 personnes

19 M€ validés et remboursés par QualiRépar

618 000 réparations soutenues

123 entreprises labélisées en Auvergne Rhône Alpes



Nombre de points de réparation par département

Gestion du risque incendie

Nouvelles prescriptions et position d'Ecosystem

Contexte

- Accroissement des incendies
- Volonté du législateur de renforcer les prescriptions incendie applicables dans les installations classées relevant du secteur des déchets
 - 1^{er} arrêté du 22 décembre 2023 : ICPE soumise à autorisation et enregistrement
 - 2^{ème} arrêté du 8 janvier 2024 : ICPE soumise à déclaration
 - ➔ *Projet d'un arrêté modificatif, non encore publié, avec divergences d'interprétation des nouvelles prescriptions*

Ce qui est précisé dans les arrêtés et conséquences opérationnelles :

- *Séparation des déchets d'équipements électriques et électroniques pouvant contenir des batteries au lithium des autres déchets d'équipements électriques et électroniques lors de leur réception dans l'installation ;*
- **Dans la collecte actuelle, le PAM est déjà isolé des autres déchets électriques électroniques.**
- **Pas pertinent de distinguer le PAM filaire du non filaire car même exutoire de traitement**
- *Entreposage dans ces conditions ne permettant pas leur endommagement par des opérations de manutentions.*
- **Démassification du PAM acté sur le T1 et T2 2025 car les manutentions associées aux bennes PAM endommagent le flux**

Même avec les caisses PAM, le risque incendie demeure

- ➔ Nécessité de développer une culture de gestion du risque incendie sur les déchetteries